



**LEGENDE**

- ZONES URBAINES**
- UA - secteur bâti ancien de la vieille ville
  - UAr - secteur arrière de la vieille ville, présentant une constructibilité limitée
  - UB - secteur d'habitat collectif
  - UC - secteur d'habitat mixte, pouvant faire l'objet d'une densification raisonnée.
  - UD - secteur d'habitat de type pavillonnaire, pouvant faire l'objet d'une densification raisonnée.
  - UE - zones d'activités existantes
  - UF - secteurs d'équipements publics ou d'intérêt collectif existants ou projetés
- ZONES "A URBANISER"**
- AU1 - SOUS LE BOURG - Cf. OAP n°03  
Zone d'urbanisation destinée à recevoir une opération d'aménagement d'ensemble phasée par secteurs (A/B/C) et au fur et à mesure de la réalisation des équipements (secteur D).
  - AU1 - TRIANGLE SUD/CHAVORT - Cf. OAP n°04  
Zone d'urbanisation destinée à recevoir une opération phasée au fur et à mesure de la réalisation des équipements internes à la zone.
  - AU1 - MARTHOT - Cf. OAP n°05  
zone à urbaniser destinée à recevoir une opération d'aménagement d'ensemble pouvant être urbanisée en plusieurs phases
  - AU1 - AVENUE GARE - Cf. OAP n°06  
zone à urbaniser destinée à recevoir une opération d'aménagement d'ensemble pouvant être urbanisée en plusieurs phases

- ZONE AGRICOLE**
- Av - zone agricole correspondant au coteau viticole
  - Avpc - zone agricole correspondant au coteau viticole et concernée par un périmètre de protection de captage d'eau potable (cf annexe 5-7 : servitudes d'utilité publique)

- ZONE NATURELLE**
- N - zone naturelle et forestière
  - Nh - secteur naturel correspondant aux zones humides
  - Np - secteur naturel correspondant au parc associé à une bâtisse et ensemble de jardins à proximité de la vieille ville. Ces espaces présentent un intérêt patrimonial au titre du L151-23 du Code de l'Urbanisme
  - Npc - zone naturelle concernée par un périmètre de protection de captage d'eau potable (cf annexe 5-7 : servitudes d'utilité publique)

**RISQUES NATURELS**

Des secteurs sont indicés "1" ou "2", concernés en tout ou partie par un risque d'origine naturelle. Consulter la pochette RIZ/PPRI annexée au Règlement.

- EMPLACEMENTS RESERVES ET AUTRES SERVITUDES**
- Emplacement réservé au titre du R151-41 du Code de l'Urbanisme (Cf. tableau ci-contre)
  - Secteur de mixité sociale au titre du L151-15 du CU
  - Servitude de projet en application du L151-41 5° du Code de l'Urbanisme
  - Espace boisé classé

- AUTRES INFORMATIONS**
- tracé de principe de nouvelle jonction piétonne ou cyclo-piétonne à créer au titre du L151-38 du Code de l'Urbanisme
  - linéaire de diversité commerciale au titre du L151-16 du Code de l'Urbanisme
  - élément bâti d'intérêt patrimonial (hors vieille ville) repéré au titre du L151-19 du Code de l'Urbanisme
  - secteur à "pelouses sèches" repéré pour des motifs écologiques au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
  - secteur humide repéré pour des motifs écologiques au titre du L151-23 du code de l'urbanisme
  - infrastructure bruyante de transport
  - limite de zone de bruit, générant une bande d'isolation acoustique
  - Marge de recul
  - Ligne de recul
  - Secteur présentant une règle de hauteur spécifique
  - Canalisation transport de gaz (cf annexe 5-7 : fiche d'information et plan avec bandes d'effets)
  - Lignes électriques

Conformément à l'article R151-23 du Code de l'Urbanisme, les espaces et secteurs contribuant aux continuités écologiques et à la Trame Verte et Bleue apparaissent sur ce plan au travers :  
- de la trame des PELOUSES SECHES  
- de la trame des SECTEURS HUMIDES et de la ZONE Nh (secteur naturel correspondant aux zones humides)  
- ainsi qu'au réservoir de biodiversité que constitue le site Natura 2000 intégralement classé en zone N.

**Liste des emplacements réservés**

| Numéro | Désignation des opérations  | Surface (m²) | Bénéficiaire |
|--------|---|--------------|--------------|
| 2      | Elargissement de rue - modes doux (5m de large)                                     | 699          | Commune      |
| 3      | Elargissement de rue - modes doux (4m de large)                                     | 511          | Commune      |
| 4      | Cheminement piéton (3m de large)  | 62           | Commune      |
| 5      | Aménagement voirie (trottoir, stationnement - 3m de large)                          | 703          | Commune      |
| 6      | Installations, ouvrages, travaux et activités liés au projet ferroviaire Lyon-Turin | 12320        | RFF          |
| 7      | Installations, ouvrages, travaux et activités liés au projet ferroviaire Lyon-Turin | 14200        | RFF          |